

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Établie conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - AIR COMPRIMÉ
 - Numéro UFI : WM00-GOSR-K00U-FDGH
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 - **Utilisations identifiées** : Gaz comprimé sous haute pression pour éliminer la poussière et les impuretés des équipements électroniques et de bureau, en récipient aérosol.
 - **Utilisations déconseillées** : Pas connues.
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - Fournisseur : UTOPYA
 - Adresse : 54 Av Hoche, 75008 Paris
 - Tél. : +33 4 85 69 62 88
 - E-mail : support@utopya.fr

SECTION 2 : Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - Classification conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 :
 - Aérosols, catégorie de danger 1 (Aérosol 1)
 - Aérosol extrêmement inflammable (H222)
- **Dangers pour la santé :**
 - En tant que gaz plus lourd que l'air, il s'accumule dans les parties basses des pièces, pouvant entraîner une perte de conscience et l'asphyxie par manque local d'oxygène.
 - L'inhalation de gaz à forte concentration peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et un rythme cardiaque irrégulier.
 - Une exposition prolongée aux vapeurs de gaz peut avoir des effets néfastes sur le système nerveux central.
 - Comme pour tous les gaz liquéfiés, le contact avec le liquide en évaporation rapide peut provoquer des brûlures (gelures) de la peau et des yeux.
- **Effets sur l'environnement :**
 - Utilisé correctement, il ne présente aucun danger pour l'environnement.

- **Effets liés aux propriétés physico-chimiques :**
 - La substance est extrêmement inflammable. En cas de chauffage d'un récipient fermé, il existe un risque d'augmentation de la pression et de rupture de l'emballage.
 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Pictogramme :** Flamme
 - **Mention d'avertissement :** Danger
 - **Mentions de danger :**
 - H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
 - H229 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 - **Conseils de prudence :**
 - P102 - Tenir hors de portée des enfants.
 - P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 - P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 - P377 - Fuite de gaz enflammé : ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.
 - P381 - En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.
 - P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

- **2.3 Autres dangers**
 - Le mélange ne remplit pas les critères PBT et vPvB. Il ne contient pas de composants considérés comme des perturbateurs endocriniens à une concentration de 0,1% ou plus.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélange**
 - **Identificateur du produit :** AIR COMPRIMÉ
 - **Composants du mélange :**
 - Propane (30-40%)
 - Butane (20-35%)
 - Dioxyde de carbone (3-10%)
 - Isobutane (2-5%)
 - Le produit contient en outre de l'azote en quantité de 5 à 10%.

SECTION 4 : Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
 - **Inhalation** : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos. En cas de troubles respiratoires, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
 - **Contact avec la peau** : Rincer la partie gelée avec de l'eau froide, puis retirer les vêtements contaminés. Ne pas retirer les vêtements s'ils adhèrent à la peau. Réchauffer lentement la zone affectée et couvrir d'un pansement stérile.
 - **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si possible. Consulter un médecin en cas de brûlure.
 - **Ingestion** : Voie d'exposition improbable. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
 - Des concentrations élevées peuvent provoquer la toux, des maux de tête, des vertiges, des nausées, des troubles respiratoires, et à des concentrations très élevées, une perte de conscience, des convulsions et une paralysie du centre respiratoire.
 - Le gaz étant plus lourd que l'air, il peut s'accumuler dans les zones basses et provoquer une asphyxie par manque d'oxygène.
 - Le contact avec le liquide en évaporation rapide peut provoquer des brûlures (gelures) de la peau et des yeux.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
 - En cas de contact avec le produit sous forme liquide, traiter comme des gelures. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Mettre la FDS à la disposition du médecin.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - Pour les petits incendies, utiliser un extincteur à poudre ou à neige carbonique.
 - Pour les grands incendies, couper l'alimentation en gaz et éteindre avec de l'eau pulvérisée.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Gaz extrêmement inflammable. Forme des mélanges explosifs avec l'air. Les récipients peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. Des oxydes de carbone sont produits lors de l'incendie.

- **5.3 Avis aux pompiers**

- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler au niveau du sol. Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Porter des vêtements de protection étanches aux gaz et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Éliminer toutes les sources d'ignition. Ne pas entrer dans la zone de danger. Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact direct avec le gaz qui s'échappe et ne pas l'inhaler.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

- Empêcher la pénétration dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Pour les petites quantités, laisser le gaz liquéfié s'évaporer. Pour les grandes quantités, diluer le gaz qui s'échappe avec de l'eau pulvérisée.

- **6.4 Référence à d'autres sections**

Pour l'élimination, se référer à la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Assurer une bonne ventilation générale et locale. Tenir à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Stocker dans des récipients d'origine, hermétiquement fermés, dans un endroit frais, sec et bien ventilé avec une installation antidéflagrante. Protéger de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Valeurs limites d'exposition professionnelle (Pologne) :**

- Propane : 1800 mg/m³ (VME)
- Butane : 1900 mg/m³ (VME), 3000 mg/m³ (VLE)
- Dioxyde de carbone : 9000 mg/m³ (VME), 27000 mg/m³ (VLE)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques** : Utiliser une ventilation locale et générale adéquate.
- **Équipement de protection individuelle** :
 - **Protection respiratoire** : En cas de dépassement des concentrations autorisées, utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air indépendante.
 - **Protection des mains** : Porter des gants de protection en nitrile ou en cuir.
 - **Protection des yeux** : Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **État physique** : Gaz sous forme d'aérosol.
- **Couleur** : Incolore.
- **Odeur** : Hydrocarbure
- **Limites d'explosivité** : 2,1 % (inf.), 9,5 % (sup.).
- **Pression de vapeur** : $\geq 0,100$ MPa (à 20°C).
- **Densité relative** : 0,5 (eau=1).
- **Densité de vapeur relative** : 2,1 (air=1).

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Aucune réactivité dans des conditions normales.
- **10.2 Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- **10.4 Conditions à éviter** : Températures élevées, sources d'ignition, flammes nues.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger**

- **Toxicité aiguë** : Les critères de classification ne sont pas remplis. CL50 (inhalation, rat) : 658 mg/l (4h).
- **Irritation/corrosion cutanée** : Les critères de classification ne sont pas remplis. Le contact direct avec le gaz liquéfié peut provoquer des gelures.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Les critères de classification ne sont pas remplis.
- Les critères de classification pour les autres dangers pour la santé (sensibilisation, mutagénicité, cancérogénicité, etc.) ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

- **12.1 Toxicité** : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Butane : CL50 (poisson) 24,11 mg/l (96h); CL50 (invertébrés) 14,22 mg/l (48h); CE50 (algues) 7,71 mg/l (96h).
- **12.2 Persistance et dégradabilité** : Demi-vie par photodécomposition : 3,2 jours.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Non applicable pour les gaz.
- **12.4 Mobilité dans le sol** : Le produit s'évapore rapidement dans l'atmosphère.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB** : La substance ne remplit pas les critères PBT et vPvB.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - Le produit est un déchet dangereux (HP 3 "Inflammable").
 - **Codes de déchets** : 16 05 05 (Gaz en récipients autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04)¹¹³; 15 01 05 (Emballages composites).

SECTION 14 : Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU** : 1950
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** : AÉROSOLS, inflammables.
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : 2.1
- **14.5 Dangers pour l'environnement** : Aucune recommandation.

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange**
 - Ce produit est soumis aux réglementations européennes REACH et CLP.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**
 - Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange

SECTION 16 : Autres informations

- Les informations fournies sont destinées à décrire le produit du point de vue de la sécurité. L'utilisateur est responsable de la création de conditions de travail sûres.
- **Liste des mentions H** :
 - H220 : Gaz extrêmement inflammable.
 - H222 : Aérosol extrêmement inflammable.
 - H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 - H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- La section liste également les définitions des abréviations utilisées (NDS, PBT, DL50, etc.).